

# **Compte-rendu du colloque**

## **« L'avenir des filières semences de légumineuses »**

### **du 11 février 2020, Paris, organisé par le GNIS et INRAE**

Rédaction : Bernadette Julier (INRAE – UR3P Lusignan, relecture par le comité de pilotage)

#### **1. Emergence du colloque**

Lors de la 2<sup>ème</sup> édition des Rencontres Francophones sur les Légumineuses (RFL2) à Toulouse en octobre 2018, plusieurs participants avaient noté que la génétique, comme levier pour faire progresser la culture et l'utilisation des légumineuses, avait été insuffisamment abordée. En conséquence, il a été décidé d'organiser un colloque spécifiquement dédié à la génétique des légumineuses. L'ambition de ce colloque a été d'explicitier l'organisation des filières semences de légumineuses (à graines, fourragères, de service), les possibilités de partenariats entre acteurs de cette filière et les possibilités de financement.

#### **2. Préparation du colloque**

L'INRAE et le GNIS se sont portés volontaires pour organiser ce colloque. Le public visé était, sur le principe, le même que celui des RFL, en axant évidemment plus sur les acteurs de la sélection variétale, depuis la création de nouvelles variétés, leur évaluation jusqu'à leur distribution. Le financement de la filière faisait partie des thèmes abordés.

#### **Comité de pilotage**

Un comité scientifique a été mis en place avec des représentants de l'INRAE (Bernadette Julier, Alain Baranger, Julia Buitink, Judith Burstin, Marie-Benoit Magrini, Nadim Tayeh), du GNIS (Julien Bouffartigue) et de ses Sections (Vincent Béguier pour la Section semences fourragères, Sébastien Chatre pour la Section oléagineux et Blaise Rolland pour la Section plantes potagères et florales), avec le concours de l'UFS (Laetitia Authenac).

Il s'est réuni environ toutes les 6 semaines en 2019 par vidéoconférence.

L'organisation pratique a été essentiellement assurée par le GNIS.

#### **Programmation**

Le programme a visé à alterner des temps de présentation avec des tables rondes et des travaux en ateliers (Annexe 1) pour favoriser les interactions entre organisateurs, intervenants et participants.

Des personnalités ont été invitées à témoigner de leurs travaux ou de leur perception pour améliorer le progrès génétique sur les légumineuses et sa diffusion, et à comparer la filière française des légumineuses à d'autres filières ou d'autres pays. Au dernier moment, certaines d'entre elles se sont décommandées en raison d'autres engagements. Leur remplacement ou la lecture de leur message a permis de pallier à cet inconvénient. L'intervention de M. Alexandre Martin, représentant du Ministère de l'Agriculture, qui devait présenter le Plan Protéines a été annulée, le plan n'ayant pas été divulgué au moment du colloque.

#### **Invitations**

Les informations concernant l'organisation de ce colloque ont été diffusées aux contacts établis lors de RFL2 et (re)transmis par membres du comité de pilotage à leurs propres réseaux.

## Financement

Le financement a été assuré par le GNIS et l'INRAE (départements BAP, TERRA, ECOSOCIO). Une participation de 50€ était demandée aux participants.

### 3. Synthèse

Au total, 86 personnes se sont inscrites à cette journée, provenant de différents organismes de la recherche (INRAE), des semenciers, des instituts techniques, de l'enseignement, de chambres d'agriculture et d'autres organismes dont certains de l'aval.

**Une première session a visé à faire un panorama de la recherche en génétique sur les légumineuses,** tant dans le secteur public que dans le privé, y compris en collaboration. L'amélioration génétique a été replacée dans une chaîne qui va de la création variétale à la consommation animale ou humaine, éventuellement après des transformations, mais aussi la production de services environnementaux. La vaste diversité en espèces et en usages complexifie toute la filière. Elle ne permet pas de développer des programmes de créations variétales ambitieux pour chaque espèce, faute de valeur ajoutée ou de taille critique de marché suffisants. L'âge moyen des variétés est plutôt élevé mais hétérogène selon les espèces. De fait, les investissements semblent très variables entre espèces, le pois parmi les légumineuses à graines et la luzerne parmi les fourragères faisant toutefois l'objet de programmes conséquents. Cependant, les recherches dans le secteur public sont actives et les sélectionneurs participants à la table ronde sur l'obtention variétale ont illustré leur travail de sélection sur des cibles bien identifiées ainsi que leur implication dans des projets de recherche pour accroître le progrès génétique.

La création de valeur dans les filières, face aux nouvelles demandes sociétales (par exemple, alimentation locale des élevages, développement de protéines végétales pour l'alimentation humaine...) devrait permettre d'accroître l'intérêt économique de ces espèces, mais les participants ont globalement souligné que les différentiels de rendement de ces espèces comparativement aux autres grandes cultures restent pénalisant, et que la valeur environnementale est trop peu prise en compte pour pallier ce différentiel de compétitivité. Lors de l'inscription des variétés aux Catalogues Officiels, le « E » de la VATE (Valeur Agronomique, Technologique et Environnement) est une facette de cette valeur qui peut servir de socle à sa meilleure prise en compte.

Lors de la table-ronde sur les partenariats, la nécessité d'une forte motivation et d'une grande ambition des acteurs a été soulignée. De nombreux dispositifs existent pour soutenir les collaborations entre public et privé, la collaboration est possible avec la plupart des partenaires mais les cibles sont variées et nombreuses. Aussi des stratégies de travail visant à promouvoir la génétique translationnelle entre les espèces sont souhaitées (mais nécessitent une identification préalable des domaines dans lesquels ces stratégies translationnelles sont susceptibles d'aboutir), sans pour autant réduire les moyens actuels aux espèces légumineuses les plus étudiées. Les légumineuses comme plantes de service sont, pour le moment, peu travaillées en génétique. Leur utilisation étant encore limitée et la valeur créée mal documentée, la rentabilité économique de leur amélioration est encore incertaine. Pour certaines espèces, le « speed breeding » (qui implique de maximiser le nombre de générations par unité de temps) avec un partenariat renouvelé pourrait permettre d'accélérer la création variétale. L'INRAE, dont les chercheurs sont en grande partie évalués sur leurs publications, dispose d'une marge d'action sur des projets finalisés.

**Dans la seconde session, les participants ont réfléchi à la façon de renouveler l'organisation de la création variétale pour soutenir la sélection.** L'exemple de la filière canadienne sur les « pulses » (légumineuses à graines dont lentilles, pois et pois chiche) montre un système très intégré et dynamique. Un prélèvement sur la production est versé à une association de producteurs

(Saskatchewan Pulse Growers) qui soutient les programmes de sélection du Crop Development Center (CDC) de l'Université du Saskatchewan, en retour de la fourniture directe par le CDC de variétés adaptées. Ce système a permis en quelques années le développement de la culture des « pulses » au Canada (principal exportateur de légumineuses à graines au monde) avec des variétés cultivées presque exclusivement canadiennes. Cette situation est amenée à évoluer dans les années à venir avec une possible ouverture vers les variétés étrangères. Le projet Breadwheat, mené en France sur la génétique du blé et soutenu par un projet d'investissement d'avenir (PIA), a permis de mesurer l'impact d'un soutien fort sur le développement d'une recherche ambitieuse rassemblant les acteurs de la filière blé.

Les participants se sont ensuite répartis dans trois ateliers qui ont eu lieu en parallèle.

***L'atelier 1 « Favoriser la diffusion du progrès génétique chez les utilisateurs finaux »*** (voir compte-rendu complet en annexe 2) a permis d'explicitier les trois principaux freins à la diffusion du progrès génétique (non référencement de la variété chez le distributeur, indisponibilité de la variété chez le distributeur, prix trop élevé). La levée de ces freins passerait, dans un business-model inchangé, par un relâchement de la liaison exclusive entre l'agriculteur et le distributeur et/ou par une mutualisation des offres des distributeurs pour répondre aux besoins de leurs clients. Dans un nouveau business-model, mais plus facilement pour des productions collectées, l'intégration des filières dans une démarche de qualité, pourrait permettre d'associer la qualité d'un produit fini à l'utilisation de variétés bien identifiées. Ces deux modèles ne sont d'ailleurs pas exclusifs. La prise de conscience par les utilisateurs du progrès génétique a aussi été abordée. Outre la diffusion des résultats d'inscription des variétés, des essais post-inscriptions, locaux, visitables et faisant l'objet de discussions de terrain entre agriculteurs sont des sources d'information à haute crédibilité.

***L'atelier 2 « Mieux collaborer pour accélérer le progrès génétique »*** (voir compte-rendu complet en annexe 3) liste huit suggestions non indépendantes, à partager entre les candidats à la collaboration, incluant (1) l'identification et la priorisation des enjeux de ces collaborations, (2) la prise en compte de l'évolution de ces enjeux, (3) l'identification des objectifs, (4) la clarification des stratégies sur les espèces mineures au sein des légumineuses, (5) la qualité de la coordination entre partenaires variés, (6) le lobbying vers les structures émettant des appels d'offre, (7) un rapprochement entre sélection classique et sélection participative, (9) la restauration de l'image de la génétique auprès du grand public.

***L'atelier 3 « Quels soutiens financiers à la création variétale des légumineuses »*** (voir compte-rendu complet en annexe 4) a basé sa discussion sur la situation actuelle expliquant l'actuel faible niveau de financement. Il est proposé de chercher à accroître la valeur d'usage des légumineuses, y compris en allongeant la filière depuis le producteur jusqu'au transformateur. Des filières sous signes de qualité peuvent plus particulièrement y contribuer. Pour soutenir la diversification des espèces, il a été discuté de l'intérêt de gérer les prélèvements de type CVO (Contribution Volontaire Obligatoire) par un comité grandes cultures multi-espèces qui déciderait de leur redistribution aux différentes filières. La conception d'un prélèvement spécifique sur les semences de ferme, fréquemment utilisées par les agriculteurs cultivant les légumineuses, pourrait permettre d'aider à financer la recherche et à limiter leur recours qui réduit la diffusion du progrès génétique pour de meilleurs rendements. L'émergence d'appels d'offre visant le développement des légumineuses, associant l'ensemble de la filière, et permettant des synergies entre espèces est souhaité. D'autres solutions ont été évoquées, comme celle de taxer les engrais azotés pour compenser leur important coût environnemental et injecter ces sommes dans le développement des légumineuses ; mais la discussion d'une efficacité réelle de cet outil et la nécessité d'une adoption commune en Europe pour ne pas déséquilibrer la compétitivité

agricole entre pays tendent à défavoriser cette solution. C'est pourquoi, le développement d'une valeur liée aux services environnementaux reste prioritaire, au travers de PSE par exemple.

## Conclusion

Ce colloque a permis de partager l'état de la recherche génétique en France sur les légumineuses, effectuée tant par le secteur public que le secteur privé. La présence d'acteurs d'amont et d'aval permet de mesurer le rôle important de la filière semence sur le développement des légumineuses.

Les trois ateliers ont permis de collecter les idées des participants pour amplifier les soutiens financiers accordés à ces espèces, améliorer les collaborations entre acteurs, suggérer de nouvelles actions auprès des pouvoirs publics et interprofessions pour promouvoir l'utilisation du progrès génétique.

**Annexe 1 - Programme du colloque « L'avenir des filières semences de légumineuses »  
Mardi 11 février 2020**

Lieu : FIAP, Espace Jean Monnet, 30 rue Cabanis, 75014 Paris

**9h30-10h15 | Introduction**

**Enjeux et objectifs de la journée**, par Claude TABEL (Président de l'UFS)  
**L'accès au progrès génétique par les utilisateurs**, par Michel STRAËBLER (GNIS)

**10h15-12h25 | Session 1 : La recherche en génétique sur les légumineuses**

**L'état de la recherche sur les légumineuses**, par Nadim TAYEH (INRAE)

**Présentation d'exemples de programmes de recherche en génétique sur les légumineuses**

- Programme EUCLEG par Bernadette JULIER (INRAE)
- Programme PEAMUST par Judith BURSTIN (INRAE)

**Table ronde sur l'obtention variétale**

- Virginie BERTOUX (GEVES – Secrétaire Générale du CTPS)
- Marie-Christine GRAS (Sélectionneuse en légumineuses fourragères chez RAGT Semences)
- Françoise LABALETTE (Responsable du pôle amont de TERRE UNIVIA)
- Blaise ROLLAND (Responsable autogames chez TOP SEMENCE)

**Table ronde sur les collaborations privé/privé, public/privé, public/public**

- Vincent BEGUIER (Président de l'Association des Créateurs de Variétés Fourragères)
- Rémy CAILLATTE (Adjoint au Chef de département BAP Biologie et Amélioration des Plantes, INRAE)
- David GOUACHE (Directeur adjoint et directeur de recherche chez TERRE INOVIA)
- Jacques WERY (Directeur général adjoint recherche d'ICARDA)

**14h05-16h35 | Session 2 : Renouveler l'organisation de la création variétale pour soutenir la sélection**

**Des modèles à l'international ou dans d'autres filières dont on pourrait s'inspirer ?**

- La filière protéagineuse canadienne par Richard GRAY (Université de Saskatoon), présentation réalisée par Stéphane LEMARIE (INRAE)
- Programme BREADWHEAT (filiale blé) par Jacques LE-GOUIS (INRAE)

**Travail en ateliers**

- Atelier 1 : Favoriser la diffusion du progrès génétique chez les utilisateurs finaux, animé par Julien BOUFFARTIGUE (GNIS)
- Atelier 2 : Mieux collaborer pour accélérer le progrès génétique, animé par Alain BARANGER (INRAE)
- Atelier 3 : Quels soutiens financiers à la création variétale des légumineuses, animé par Marie-Benoît MAGRINI (INRAE)

**Restitutions des ateliers par les animateurs**

**16h35-17h | Conclusion**

**Intervention** de Stéphane LEMARIE (INRAE)

## **Annexe 2 - COMPTE-RENDU ATELIER 1**

### **« FAVORISER LA DIFFUSION DU PROGRES GENETIQUE »**

Animation et compte-rendu par Julien Bouffartigue, GNIS

L'atelier s'est ouvert par le témoignage de Pascal GAUCHER de la société FERTIBERRY, société qui produit et distribue des semences de légumineuses fourragères et potagères. Il a mis en avant la méconnaissance de beaucoup d'utilisateurs sur les dernières innovations variétales et surtout l'intérêt qu'elles peuvent présenter. Pour beaucoup d'espèces, notamment en fourragères, l'apport du progrès génétique se mesure difficilement de manière tangible pour l'utilisateur final. Ce dernier reste très souvent au stade du ressenti.

Ensuite, les membres de l'atelier ont travaillé selon deux axes distincts :

-les freins éventuels à la distribution : cas d'un utilisateur souhaitant semer une variété donnée : qu'est ce qui pourrait l'empêcher de le faire ?

-la méconnaissance du progrès génétique par les utilisateurs

#### **1<sup>ère</sup> partie : les freins à la distribution**

Les membres de l'atelier ont d'abord listé l'ensemble des freins pouvant exister, les ont ensuite classés par ordre d'importance pour enfin imaginer des solutions pour les lever. Au final, ces dernières sont souvent similaires et touchent à l'organisation de la production et de la distribution.

Les trois principaux freins qui ont été identifiés sont :

-le non référencement par le distributeur habituel

-la variété n'est plus disponible chez le distributeur habituel (plus de stock)

-le prix trop élevé de la variété par rapport aux bénéfices attendus.

Les solutions proposées reposent sur deux hypothèses différentes :

-soit on garde le même « business model » pour la production de légumineuses qu'actuellement. Alors, la solution repose sur la fin de la relation exclusive entre un agriculteur et son fournisseur. Cela peut passer par une mise en concurrence accrue des distributeurs entre eux par les utilisateurs ou une collaboration entre distributeurs pour mutualiser les stocks et les référencements pour répondre aux demandes. Parallèlement, il est nécessaire de faire monter en compétence le personnel des distributeurs pour qu'il soit capable de conseiller des variétés équivalentes à celle demandée en saisissant bien les caractéristiques agronomiques attendues. Parallèlement, une meilleure information des utilisateurs leur permettra de mieux évaluer les rapports coûts/bénéfices.

-soit on change le « business model » pour opter pour des filières plus intégrées, où le choix des variétés et leur fourniture feraient intégralement partie de la démarche et de la réflexion. En liant les meilleures variétés aux filières de qualité, on leur donnerait plus de valeur ajoutée. Ceci inciterait également les semenciers à se donner plus de marges de manœuvre en termes de quantités produites pour être toujours en capacité d'approvisionner la demande. Ce modèle n'est envisageable que pour

les productions collectées et exclut les productions auto-consommées à la ferme, que ce soit des fourrages ou des graines.

Même si les deux approches ne sont pas exclusives l'une de l'autre, l'évolution vers des filières plus intégrées est apparue souhaitable pour des raisons plus globales. De telles filières se structurent régulièrement. Il serait important que toutes ces démarches incluent des réflexions à l'échelle des variétés.

A noter qu'il a été mentionné également les difficultés spécifiques liés à l'approvisionnement en semences bio et le peu de variétés disponibles en bio.

## **2<sup>ème</sup> partie : La prise de conscience par l'utilisateur de l'intérêt du progrès génétique**

La réflexion s'est déroulée en deux temps. Elle a d'abord porté sur les informations les plus pertinentes à produire pour intéresser les utilisateurs. Ensuite, les moyens à utiliser pour que l'information parvienne à l'utilisateur ont été abordés.

### **-Quelles peuvent être les sources d'informations ?**

Les notes d'inscription au Catalogue Officiel des variétés restent la source d'information la plus pertinente aux yeux des membres de l'atelier. Il est cependant aussi souligné l'intérêt d'un réseau d'essais locaux en post-inscription avec mise en comparaison entre variétés récentes et plus anciennes. L'intérêt des essais locaux repose aussi sur le fait qu'ils peuvent être visitables et convaincre les utilisateurs qui sont plus dans le ressenti.

Les retours des utilisateurs sont également cités comme une source d'information efficace. En effet, les agriculteurs s'écoutent beaucoup entre eux et l'information « de terrain » qu'ils peuvent produire sera considérée de confiance.

### **-Quels peuvent être les vecteurs d'informations jusqu'à l'utilisateur ?**

Les outils comme herbe-book (ou MyVar pour le tournesol) sont jugés particulièrement utiles. Les plaquettes du GEVES peuvent également constituer un vecteur d'information particulièrement crédible.

Des supports d'informations plus « locaux » sont également jugés efficaces. Cela peut prendre la forme de rapports d'essais locaux ou bien l'organisation des visites de plate-forme d'essais.

Dans tous les cas, le distributeur est considéré comme une source d'information importante par ses conseils ou la documentation qu'il peut fournir.

Les lieux d'échanges entre agriculteurs peuvent également jouer un rôle important dans la diffusion des informations. Pour ce faire, les réseaux sociaux auront de plus en plus d'impact.

Pour résumer, la diffusion de l'information sur le progrès génétique ne peut être pleinement efficace que si elle mobilise des acteurs locaux et de terrain de confiance pour servir de relais et asseoir la crédibilité des données. La production de données locales et pouvant être « visibles » par les utilisateurs constituerait un vrai plus.

## Annexe 3 - COMPTE-RENDU ATELIER 2

### « Comment mieux collaborer pour accélérer le progrès génétique ? »

Animation et compte-rendu par Alain Baranger, INRAE – IGEPP, Rennes

**Une brève introduction a permis de définir les collaborations comme une co-construction de connaissances** entre des acteurs de la recherche et du développement. Les connaissances produites sont rendues accessibles par le biais de différents supports de valorisation et les **connaissances opérationnelles** sont appropriées par le développement. **Différents types de collaboration** sont effectifs, au sein de la recherche publique, au sein de la recherche privée, entre public et privé en incluant les instituts techniques. **L'échelle des projets** est régionale, nationale ou internationale, avec des **subventions** publiques ou sur fonds privés. En 2019, l'INRAE avait 53 projets en cours sur les légumineuses, exploitant la galaxie des dispositifs de soutien.

L'atelier vise à explorer la possibilité d'envisager des projets plus transversaux aux filières, de réfléchir à la durée des projets et leurs transitions dans une situation où les **partenariats fédérés de long terme** sont de moins en moins présents.

Les discussions sont synthétisées ci-dessous.

**1/ Mieux identifier et prioriser les nouveaux enjeux de ces collaborations** (nouveaux défis au progrès génétique) : progrès génétique certes pour le potentiel de production et le rendement, mais aussi pour :

Résilience/robustesse face aux grands changements, aléas climatiques (contrôle des stress abiotiques)

Réduction des intrants, émergence de l'AB (contrôle des stress biotiques)

Réorientation des usages, notamment nutrition, alimentation humaine ou usages non alimentaires

**2/ Tenir compte de l'évolution des enjeux** qui impacte l'identité des acteurs, la communication, etc. Intégrer de nouveaux acteurs (industriels, acteurs du développement local), analyser leurs attentes et besoins en termes de collaboration, les convaincre de l'importance des choix variétaux

**3/ Mieux identifier les objectifs ciblés** (ex : dans un objectif de nutrition, est-ce que le rendement reste ou non une priorité).

Evolution des objectifs impacte la constitution des consortiums, l'identité des acteurs (ex de Legup)

Considérer ces objectifs dans le cadre d'approches filières / systèmes, intégrant les variétés mais aussi leurs modes d'emploi. Prendre en compte la variabilité génétique dans les projets systèmes.

Intégrer autres disciplines : agronomie, pathologie, sciences sociales et humaines, économie, voire partenariats avec des associations citoyennes

Réfléchir à intégrer une sélection ciblée sur les systèmes en Agriculture Biologique

**4/ Clarifier la stratégie sur les objets de collaboration : assurer un soutien public sur les espèces orphelines et/ou mineures**

La diversification implique :

(i) l'émergence ou la réémergence de nouvelles espèces

(ii) la prise en compte de nouveaux modes de production (cultures associées, plantes de service)

- (iii) la complémentarité ou la compétition entre espèces sources de protéines (cf oléagineux)

Les transferts effectifs efficaces entre espèces restent rares : apports de la recherche translationnelle restent réduits ; monter des projets spécifiques sur espèces orphelines et / ou mineures, pour ne pas compter exclusivement sur la recherche translationnelle.

Il est souhaitable de coordonner les travaux entre légumineuses à graines et fourragères (même si leurs biologie, génétique et usages sont souvent différents). Il y a possibilité d'inspiration l'une de l'autre en termes de corpus théorique, contexte, démarche (ex du projet européen Eucleg).

Il pourrait être utile de s'inspirer du fonctionnement d'autres groupes d'espèces qui contiennent aussi des espèces majeurs et mineures.

Remarque : les pas de temps des projets (3-4 ans) sont souvent trop courts pour des programmes d'amélioration.

**5/ Assurer une coordination bienveillante** pour mise en relation des personnes les unes avec les autres.

**6/ Assurer un lobbying plus efficace vers les structures élaborant les appels d'offres et politiques publiques :**

Rédaction et diffusion d'idées de travaux qui pourraient être menés sur la génétique des légumineuses vers différentes instances :

Régions

Pôles de compétitivité

Société civile

Ministères (Agriculture mais aussi Recherche, Environnement, Affaires étrangères)

Commission Européenne et leaders de certains appels d'offres récurrents (PRIMA...)

**7/ Considérer un rapprochement de la sélection « classique » avec la sélection participative :**

Partager les objectifs

Partager ce que sont les métiers

Se mettre d'accord sur la portée des résultats

**8/ Restaurer l'image des démarches de génétique auprès du grand public**

Reprendre en main la communication, pour contrer le génétique bashing

Traiter la question de l'intégration sociale et technique au sein même des projets (ex embauche d'un philosophe).

## Annexe 4 - COMPTE-RENDU ATELIER 3

### « Quels soutiens financiers à la création variétale ? »

Animation et compte-rendu par Marie-Benoit Magrini (INRAE, AGIR, Toulouse) et Stéphane Lemarié (INRAE, GAEL, Grenoble)

Parmi les freins avancés au développement des légumineuses figure celui d'une insuffisance de moyens pour financer des actions de sélection variétale et de promotion des nouvelles variétés de légumineuses, qui s'explique principalement par deux constats. En premier, le système de financement de la recherche et du développement tend à cloisonner les filières en accordant des montants plus élevés aux espèces les plus cultivées, renforçant par là-même leur compétitivité comparativement aux cultures moins étendues ou qui n'entrent pas dans des dispositifs de collecte (grande partie des légumineuses fourragères). En second, les services écosystémiques rendus par les légumineuses (tout particulièrement pour la gestion du cycle de l'azote et la réduction des émissions de GES) ne sont pas rémunérés.

Pour ce qui concerne le financement de la recherche et du développement, les principaux canaux sont les suivants :

- La CVO par espèce permettant de financer les instituts techniques (ex : Terre Univia).
- L'achat de semences certifiées, dont une partie est reversée à l'obteneur.
- Pour certaines espèces, le versement d'une contribution sur les semences de fermes. Cette contribution qui s'appelait auparavant CVO (Contribution Volontaire Obligatoire) est maintenant appelée CRIV (Contribution Recherche et Innovation Variétale). Nous retenons la dénomination CRIV dans le reste de ce texte pour éviter la confusion avec la CVO mentionné dans le premier point. Il convient de noter que la CRIV est prélevée actuellement sur le blé tendre et certaines autres céréales à paille, mais qu'elle n'existe pas sur les protéagineux (voir encadré ci-dessous) ni les fourragères. L'essentiel de la CRIV est versé aux organismes obtenteurs en proportion de leurs parts de marché.

On notera que ces trois canaux ne permettent pas de subvention croisée entre espèces. Si certaines espèces contribuent à financer la recherche ou le développement pour d'autres espèces, cela est basé sur des décisions stratégiques internes des organismes impliqués dans la recherche et le développement.

Sur la base de ces constats, l'objectif de cet atelier était de relever les accords ou divergences et de compléter l'analyse de la situation ; puis de dresser des propositions pour accroître les sources et opportunités de financement. Cet atelier s'est appuyé sur le principe du « tour de table minuté » afin que chacun s'exprime ; cet atelier a couvert une assez bonne représentativité de différentes structures du secteur agricole et semencier.

Dans l'ensemble, les participants s'accordent sur le constat dressé en introduction, à savoir que **le système actuel tend à accroître le financement des grands groupes d'espèces** (comme les céréales ou oléagineux) alors que les légumineuses (parmi lesquelles figurent de nombreuses espèces mineures) bénéficient de moins de moyens et peinent à trouver les ressources nécessaires à leur relance. Au-delà de l'extension du système de CVO à l'ensemble des espèces légumineuses (elle n'existe que sur le pois, la féverole et la lentille), c'est **la mise en œuvre d'un système spécifique aux légumineuses**, à graines et fourragères/prairiales, qu'il serait souhaitable de mettre en place. Différentes pistes, leurs intérêts et leurs limites ont été discutées. C'est la complémentarité des

différents dispositifs évoqués qui permettrait d'aboutir à un système de financement plus large en faveur de la sélection variétale sur les légumineuses.

- En tout premier, la priorité reste **d'accroître « la valeur d'usage des légumineuses »** directement ou indirectement par les débouchés du marché, **pour que l'agriculteur réalise des marges plus importantes sur l'usage des légumineuses**. L'agriculteur serait alors prêt à concéder à de nouveaux prélèvements pour financer des actions de sélection variétale qui lui permettraient d'accroître sa performance et réduire son utilisation de semences de ferme. En ce sens, la structuration de filière est avancée comme un levier majeur au regard de l'effet d'entraînement de long terme qu'une plus grande coordination peut avoir sur l'amont. Il est notamment avancé l'effet de la contractualisation sur certains débouchés stratégiques qui favorise en retour l'usage de semences certifiées. Ces débouchés peuvent être directs quand ces légumineuses transitent « directement » sur des marchés (alimentation humaine par exemple) ou indirects quand ces légumineuses s'insèrent en auto-consommation pour l'élevage. Dans ce dernier cas, il est reconnu qu'une labellisation/certification est nécessaire pour accroître le différentiel de prix des marchés valorisant des produits animaux issus de ces élevages fondés sur une plus grande autonomie protéique grâce aux légumineuses.

Ce point de discussion renvoie plus largement à la construction de la valeur sur les marchés agricoles et agro-alimentaires. Il a été rappelé que, pour mieux analyser cela, **il reste nécessaire de disposer de plus de données économiques**, relatives aux différents prix du marché, à la part des semences certifiées utilisées et aux coûts de production (notamment pour mieux comprendre par exemple les raisons économiques d'utilisation des semences de ferme).

- Ensuite, plusieurs intervenants se sont interrogés sur l'intérêt de **généraliser une CVO et/ou CRIV unique multi-espèces** dont la redistribution des moyens en faveur des différentes espèces serait alors **gérée par un comité multi-filières**. L'interprofession a souligné la tension existante dans leur structure pour l'utilisation de fonds de financement en provenance des oléagineux servant aussi aux protéagineux dont les fonds sont bien moindres, alors que ceux issus des céréales (cultures majeures) n'y contribuent pas de par la séparation des structures. Jusqu'à quand cette tension sera acceptée par les filières oléagineuses ? Il reste urgent de trouver des mécanismes favorisant l'accroissement des fonds pour les légumineuses. De plus, à plusieurs reprises les intervenants ont souligné la nécessité d'avoir **une action plus forte de l'Etat en faveur d'une orientation de moyens sur les légumineuses**, et des orientations plus claires vis-à-vis de la recherche publique (INRAE) en termes d'attentes sur la création variétale ; observant que des actions plus dirigées avaient lieu dans d'autres pays cités à titre d'exemple.

- La situation actuelle présentant un usage relativement important de semences de fermes (estimé à 60% dans le cas de la féverole par exemple), les participants s'accordent sur le fait de **réfléchir à un dispositif spécifique pour favoriser un prélèvement minimal lié à l'usage des semences de ferme**. Des initiatives existent dans des pays étrangers, comme par exemple en Angleterre où l'agriculteur paie un prélèvement sur les semences de ferme lorsqu'il utilise un service de triage proposé par la coopérative. En revanche, il a été convenu par d'autres groupes de travail que le nouveau système CRIV développé pour les céréales ne peut pas fonctionner pour les légumineuses.

- Les spécificités du marché de l'agriculture biologique ont été évoquées : aujourd'hui 40% des surfaces de légumes secs sont certifiées AB ou en conversion vers l'AB (données Agence Bio) et le progrès de la sélection variétale pour ce marché ne suit pas la demande.

- **Une réflexion à l'échelle européenne serait aussi souhaitable**, car les marchés de semences sont à cette échelle pour la plupart des semenciers. Or si des dispositifs équivalents à la CRIV existent dans certains pays, les efforts de financement sont inégalement répartis entre pays et entre espèces. Par exemple, il est indiqué qu'en Allemagne seulement 50 à 70% des agriculteurs utilisant des semences fermières versent une contribution pour la R&D.

- **La taxation des engrais azotés de synthèse** mise en avant comme un moyen de développer des ressources financières pour développer les légumineuses en tant qu'une alternative à l'utilisation de ces engrais, n'a pas été présentée de manière aussi positive que l'enjeu de développer de la valeur par es débouchés de marché, car cela reste une taxe alourdissant les charges de l'agriculteur alors qu'une grande partie des agriculteurs est concernée par de faibles revenus.
- **Le crédit d'impôt recherche** utilisé par les semenciers et les organismes de collecte semble être un outil utilisé à son maximum. Il est suggéré de réfléchir à un renforcement de ce dispositif pour des actions ciblées en faveur de la transition agroécologique, comme le développement des légumineuses. Cela ferait sens économiquement car l'éco-innovation autour des légumineuses présente effectivement une double externalité (liée à l'action de création de connaissances par l'innovation et liée au développement de cultures favorisant des effets positifs sur l'environnement).
- **L'orientation d'appels d'offre spécifique pour des projets de recherche visant le développement des légumineuses** reste nécessaire, en permettant la construction de larges consortiums associant la recherche publique à un grand nombre d'entreprises (semenciers, coopératives et opérateurs aval) intéressées par différentes légumineuses (comme un PIA multi-légumineuses) afin de mutualiser les moyens, d'accroître les effets de synergie entre espèces et de favoriser ensuite l'adoption des nouvelles variétés plus largement (réduisant le risque qu'une nouvelle variété développée se retrouve distribuée par un seul opérateur). Le fait que les légumineuses concernent une large famille d'espèces, diluant d'autant les efforts, appelle à penser différemment les programmes et moyens de recherche. Un important projet ambitieux aurait des effets plus forts qu'une multitude de petits projets qui diluent les efforts.
- La nécessité de **développer un système collectif visant à générer une valeur liée aux services écosystémiques des légumineuses** (internaliser par le marché les externalités environnementales) reste prioritaire. L'entrée du secteur agricole dans le marché carbone conduit à développer des initiatives de ventes de crédit carbone obtenus par la réduction d'usage des engrais azotés de synthèse et le développement des surfaces en légumineuses. En sus de ce marché carbone, pourquoi ne pas réfléchir à un appui spécifique de l'Etat pour renforcer la valeur acquise sur le marché carbone qui alimenterait un fond d'investissement pour les légumineuses ?

#### **Quelques explications sur la CRIV**

La CRIV est une contribution versée par l'agriculteur au moment de la livraison de sa récolte à l'organisme stockeur (montant en € par tonne livrée). La CRIV est payée quel que soit le type de semences utilisées. Pour que les agriculteurs ayant acheté des semences certifiées ne payent pas deux fois, une ristourne d'un montant équivalent au montant de la CRIV est faite sur l'achat de semences certifiées. Les sommes versées aux obtenteurs proviennent des montant totaux de CRIV collectés auxquels sont déduits les ristournes sur les semences certifiées.

Ce système présente l'intérêt d'être relativement simple à mettre en place avec un coût d'administration limitée. En revanche, il n'est pas adapté aux espèces pour lesquelles une part importante de la production est auto-consommée sur l'exploitation. En effet, la CRIV n'est pas prélevée sur cette part de la production. En revanche, la ristourne sur la semence certifiée est accordée indépendamment de la destination de la production (auto-consommation ou livraison à un organisme stockeur). Plus la part auto-consommée est importante et plus faible est le montant collecté par la filière. Ainsi les discussions sur la mise en place d'une CRIV sur le pois protéagineux n'ont pas abouti, puisque l'importance de l'autoconsommation conduit à un coût de gestion trop élevé eu égard au niveau de collecte.